Un lundi de novembre 1842, Alfred de Musset écrit à sa « marraine » Mme Jaubert ; le poète conclut sa lettre par ces mots : « Adieu marraine, quand vous ouvrirez votre fenêtre pour fumer un cigare le matin, regardez le pont du Pecq, et dites-vous il est bien bête, mon fieux, mais on s'en moque bien ici, et lui il souffre là-bas. »

Léon Séché, *Correspondance (1827-1857) d'Alfred de Musset*, Paris, *Le Mercure de France*[1], 1907, page 214, lettre n° CXXVI

Madame Jaubert, résidait alors chez la princesse Belgiojoso, à Port-Marly, route de Paris, n° 10.

1er novembre 1945 Publication au Journal officiel de la constitution d'une association alpicoise nommée *Les Fous joyeux de la Cité libre du Pecq*, dont l'objet social est l'amusement familial, le siège social était le tabac, sis route de Carrière au Pecq.

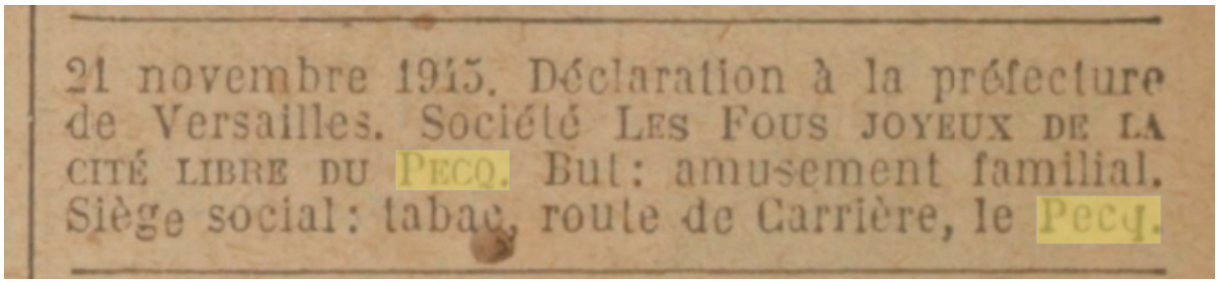
21 novembre 1945. Déclaration à la préfecture de Versailles. Société Les Fous joyeux de la cité libre du Pecq. But : amusement familial. Siège social : tabac, route de Carrière, le Pecq.

Cette association n'a pas laissé beaucoup de trace de son activité récréative. Il est possible que la simple déclaration en préfecture fût sa seule initiative.

1er novembre 1950. SUCCESSI NELLA LOTTA PER 117.500 FRANCHI
SUCCÈS AU COMBAT POUR 117500 FRANCS

Le bimensuel *L'Operaio Italiano* organe en langue italienne de la C.G. T., annonce une augmentation de salaire aux établissements Binet du Pecq :

"I lavoratori del l'officina « Jazz » di Puteaux che, con uno sciopero compatto di 2 ore, ottengono dai 18 ai 20 franchi l'ora. Quelli dell'officina « Binet » au Pecq che ottengono 15 fr. con effetto retroattivo al 1° Ottobre ecc.."

Les ouvriers de l'atelier "Jazz" de Puteaux qui, avec une grève ferme d'une durée de 2 heures, touchent 18 à 20 francs de l'heure. Ceux de l'atelier "Binet" au Pecq qui ont obtenu 15 fr. avec effet rétroactif au 1er octobre etc. ...

Il est intéressant de se souvenir de l'importance de l'immigration italienne, jusqu'aux premières années de l'après-guerre.

2 novembre 1665 Marché pour la livraison d'ormes. Dans ce document est évoqué le port du parc du Vésinet, vis-à-vis du port du Pecq.

[1] Il s'agit de la maison d'édition et non du périodique.

Ce marché témoigne donc du fait qu'il y avait un port rive droite en face du port du Pecq rive gauche.

On y lit aussi le nom d'un maître du pont du Pecq Nicolas Behure.

Lire ici la version actualisée du marché, le texte original est ci-dessous.

« Furent présents en leurs personnes Nicolas Boullanger et Jean Sauty, marchands demeurant à Noisy sur Oise, étant présent en ce lieu, lesquels volontairement ont reconnu et confessé avoir vendu et promis livrer dans le quinzième jour du présent mois, solidairement, l'un pour l'autre, chacun d'eux un seul pour le tout, sans division ne discussion et fidéjussion, aux renonciations requises, à Baptiste Delalande, jardinier ordinaire du Roy en son jardin du vieil château de ce lieu, à présent et acceptant, la quantité de cinq cens pieds d'arbres ormes, bien et dument arrachés et bien garnis de racines, de grosseur de six, sept, huit et neuf pouces à mesurer à trois pieds au-dessus des racines, et de hauteur de huit à neuf pieds de tige, les plus droits que faire se pourra, à peine etc.., et prendre ces arbres par lesdits Boullanger et Sauty, à leurs dépens, audit sieur Delalande sur le port du parc de Vésinet, proche et vis à vis le port au Pecq. Ce présent marché fait moyennant, pour et par chacun cent desdits arbres, la somme de soixante livres tournois qui est pour lesdits cinq cens la somme de trois cens livres tournois, laquelle somme ledits Delalande promet et s'oblige de bailler et payer auxdits Boullanger et Sauty lors de la livraison desdits arbres audit port de Vésinet, à peine etc.... Car ainsi. Promettant. Obligeant solidairement comme dessus. Renonçant. Fait et passé audit Saint Germain en Laye en la maison dudit Delalande, présents Nicolas Behure, maitre du pont du Pecq, y demeurant, présent en ce lieu, et Rogier Thuillier, demeurant en ce lieu, témoins, l'an 1665 le deuxième jour de novembre après midi, et ledit Boullanger a déclaré ne savoir écrire ne signer de ce interpellé.

Etude notariale Michel et Delannoy et études rattachées (1629 - 1899)

Dépôt des Archives départementales des Yvelines aux Archives du musée d'archéologie nationale.

Texte original

« Furent presens en leurs personnes Nicollas Boullanger et Jean Sauty, marchands demeurans à Noisy sur Oyse, estans de present en ce lieu, lesquels vollontairement ont recognu et confessé avoir vendu et promis livrer dans le quinziesme jour du present mois, sollidairement, l'un pour l'autre, chacun d'eux un seul pour le tout, sans division ne discussion et fidejussion, aux renonciations requises, à Baptiste Delalande, jardinier ordinaire du Roy en son jardin du vieil chasteau de ce lieu, à ce present et acceptant, la quantité de cinq cens piedz d'arbres ormes, bien et deuement arrachez et bien garnis de racines, de grosseur de six, sept, huict et neuf poulces à mesurer à trois pieds au dessus des racines, et de haulteur de huict à neuf pieds de tige, les plus droits que faire se poura, à peyne &c, et iceux arbres rendre par lesd. Boullanger et Sauty, à leurs despens, aud. sieur Delalande sur le port du parcq de Vezinet, proche et vis à vis le port au Pecq. Ce present marché faict moyennant, pour et par chacun cent desd. arbres, la somme de soixante livres tournois quy est pour lesd. cinq cens la somme de trois cens livres tournois, laquelle somme led. Delalande promet et s'oblige de bailler et payer ausd. Boullanger et Sauty lors de la livraison desd. arbres aud. port de Vezinet, à peyne &c. Car ainsy. Promettant. Obligeant sollidairement

comme dessus. Renonçant. Faict et passé aud. Sainct Germain en Laye en la maison dud. Delalande, presens Nicollas Behure, maitre du pont du Pecq, y demeurant, de present en ce lieu, et Rogier Thuillier, demeurant en ce lieu, tesmoings, l'an MVIc soixante cinq, le deuxiesme jour de novembre apres midy, et a led. Boullanger declaré ne savoir escrire ne signer de ce interpellé.

Jehan Sauty
Dalalande, Thuillier
Behure, Delagarde

Et à l'instant lesd. Boullanger et Sauty ont recognu et confessé, presens le notaire susd. et soubzsigné et tesmoins cy dessus, que led. sieur Delalande leur a bailer et mis es mains une commission de Sa Majesté, collationnée à l'original par led. notaire, pour par eux faire arracher les arbres cy dessus où ils en trouveront suivant lad. commission, qu'ils promettent sollidairement remettre es mains dud. sieur Delalande apres la livraison desd. cinq cens pieds d'arbres mentionnés au marché cy devant escript. Promettant. Obligeant. Renonçant. Faict et passé comme dessus, presens lesd. tesmoins, lesd. jour, an et heure, et a led. Boullanger declaré ne savoir escrire ne signer de ce interpellé.

Delalande, Jehan Sauty
Behure, Thuillier
Delagarde »

3 novembre 1882 Le correspondant parisien du *Journal de Fourmies* (Nord) visite le cimetière du Pecq.

« Mais c'est le Père Lachaise qui a toute la gloire, ou du moins toute la popularité.....

Combien j'étais plus ému, dans le petit cimetière du Pecq, sur la colline de Saint-Germain-en-Laye... Je l'avais déjà visité une fois, cette année, ce champ des morts, à l'époque où la cour d'assises de Versailles jugea le procès Fenayrou. Le hasard m'y ramena hier matin. J'y revins avec un de mes amis qui voulait déposer quelques fleurs sur la tombe d'une jeune fille.

Des paysannes priaient, agenouillées dans l'herbe; une belle enfant de quatorze à quinze ans sanglotait, le front appuyé contre une croix de bois noir. On attendait les prêtres, qui devaient, comme toutes les années, réciter les prières et bénir les tombes.

- Ils ne viendront peut-être pas, aujourd'hui, disait une vieille femme... Parait que la préfecture le leur défend. Mon garçon a lu ça dans les journaux de Paris. Mon Dieu, que ce que ça peut lui faire, au préfet, que Monsieur le curé apporte l'eau bénite à nos morts ?...

Je sentais la tristesse m'envahir et mes yeux s'emplissaient de larmes,

Mais le gardien du cimetière me tira de na rêverie.

Eh ! monsieur, me dit-il en souriant, est-ce que ce n'est pas un joli cimetière, bien tenu, et surtout bien situé ! Le bon air, la belle vue! ..Tenez, je ne comprends pas que les riches Parisiens qui l'ont visité n'aient pas tous l'idée de s'y faire enterrer. Nous avons des gens très comme il faut, Monsieur *un tel*, qui fut de son vivant président de cour, Madame X... qui a laissé plus de sept millions, le général de B..., dont vous pourrez voir l'épée et les décorations là-haut, dans cette

superbe chapelle. Et puis. Des hommes célèbres, Monsieur Félicien David, et le pharmacien Aubert !.. Pour un *chic* cimetière, c'est...

Ah ! m'écriais-je, furieux, en montrant à cet insupportable bavard les paysannes agenouillées, ne me faites pas l'article et laissez ces pauvres femmes pleurer et prier !

S. DELBOS

« Lettres parisiennes, correspondance particulière du Journal de Fourmies », *Journal de Fourmie*s, 5 novembre 1882, page 1.

3 novembre 1895, « On inaugurait hier la nouvelle mairie du Pecq, située sur les bords de la Seine, au bas de la terrasse de Saint-Germain. M. Gentil, préfet, de Seine-et-Oise, présidait la cérémonie, assisté de M. Berteaux, député, et des maires des communes de Saint-Germain, le Vésinet, Achères, Sartrouville, Montesson, etc. »

Journal des débats, 4 novembre1895, page 2.

4 novembre de chaque année depuis 1758, à perpétuité, une messe doit être célébrée en ce jour de la fête de saint Charles Borromée pour le repos de l'âme d'Henri-Charles Larchevêque ; voir au 11 octobre.

5 novembre 1838 Fête à Soissons à l'occasion de l'arrivée d'un bateau allant du Pecq à Compiègne.

« L'un des trois bateaux à vapeur de l'entreprise Conti, qui fait depuis plusieurs mois le service du Pecq à Compiègne, est arrivé le 5 novembre à Soissons. Cette nouvelle voie de communication a donné lieu à une fête dans la ville. »
La Presse, 8 novembre 1838, page 2.

On peut se demander pourquoi il y avait en 1838 et auparavant comme il sera expliqué ci-dessous, un service de bateaux du Pecq à Compiègne ? En fait, cela devait être aussi rapide que par la route, peut-être plus sûr et moins cher. La clientèle était parisienne et venait au Pecq par le chemin de fer nouvellement installé.

Une autre compagnie proposait aussi avec le bateau « Ville de Compiègne » le même service. Un auteur a étudié ce parcours et relate que « Ces bateaux transportaient environ 20 000 personnes dans l'année. »

Charles-Joseph Minanard, *Second mémoire sur l'importance du parcours partiel sur les chemins de fer*, Paris, Fain & Thunot, 1843, page 29.

SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR EN FER DE L'OISE,

CORRESPONDANT AVEC LE CHEMIN DE FER DE ST-GERMAIN.

Le Bateau n° 1, LA VILLE DE COMPIÈGNE, a commencé son service régulier le samedi 7 juillet, en partant du Pecq.

DÉPART DE PARIS par le convoi de 7 h. du matin. (*Il faut se trouver un quart d'heure avant le départ du convoi.*)
Samedi, — Lundi, — Mercredi.

DÉPARTS DE COMPIÈGNE, à 8 h. du matin.
Dimanche, — Mardi, — Jeudi.

PRIX DES PLACES, Y COMPRIS LE CHEMIN DE FER :

		1res.	2mes.
DE PARIS A	Pontoise	3f.»»	2f.»»
	L'Isle-Adam	3 »»	2 »»
	Beaumont	3 »»	2 »»
	Boran	3 50	2 50
	Saint-Leu	4 50	3 »»
	Chantilly	4 50	3 »»
	Creil	5 »»	3 50
	Pont-Saint-Maxence	6 »»	4 »»
	Verberie	6 75	4 50
	Compiègne	7 »»	5 »»

		1res.	2mes.
DE COMPIÈGNE A	Verberie	»f.75	»f 50
	Pont-Saint-Maxence	1 50	1 »»
	Creil	2 25	1 50
	Saint-Leu	3 »»	2 »»
	Chantilly	3 »»	2 »»
	Boran	3 »»	2 »»
	Beaumont	3 75	2 50
	L'Isle-Adam	3 75	2 50
	Pontoise	4 50	3 »»
	Paris	7 »»	5 »»

Le prix du passage pour les points intermédiaires, sera réglé par le nombre d'écluses, à raison de 15 c. pour les premières, et 50 c. pour les secondes, d'une écluse à l'autre. — *Il y a à bord un très bon restaurant.* — *Incessamment les départs de* PARIS *et de* COMPIÈGNE *seront quotidiens.*

S'adresser, pour renseignemens, au Chemin de fer de Saint-Germain.

En 1778, un arrêt royal fixe le prix des places pour les voyageurs désireux de faire le même trajet quand la Cour était à Compiègne. La voie d'eau était là aussi jugé plus pratique.

Pascal a appelé les voies d'eau : « Les routes qui marchent ». On citera le cas de Louis XIII qui pour aller de Lyon à Paris, va chercher un bateau à Roanne pour descendre la Loire jusqu'à Orléans, où il rejoindra Paris, à travers la Beauce.

7 novembre 1938 Assassinat d'Ernst von Rath, troisième secrétaire à l'ambassade d'Allemagne, à Paris par Herschel Grynszpan (1921-1945 ?).

Cet évènement ne s'est évidemment pas passé au Pecq. Mais l'écrivain Guy Sorman écrit que Grynszpan avait passé la nuit précédente au Pecq où vivait la famille Sorman dont Grynszpan était parent. Cet attentat sera utilisé par Hitler comme prétexte pour lancer contre les Juifs d'Allemagne des opérations de grande envergure qui aboutiront, trois jours plus tard, à la Nuit de Cristal.

Pour les historiens familiers de cet avant-guerre, le nom de Grunspan, qui s'écrivait aussi Grynzpan – l'orthographe variant au gré des transcriptions administratives à chaque franchissement de frontière –, éveillera quelques souvenirs. Willie était l'oncle de Herschel Grunspan, le héros ou l'anti-héros de notre famille, divisée sur le sujet. Herschel, âgé de seize ans, à l'été 1938, voyage de Berlin au Pecq, passe une nuit chez mes parents, se procure ensuite un revolver dans le quartier du Marais à Paris. Il se présente à l'ambassade d'Allemagne, place de l'Opéra, demande à être reçu par l'ambassadeur. La mise élégante, les cheveux gominés, faisant plus que son âge, il est introduit dans le bureau d'un secrétaire, Ernst von Rath. Il l'assassine d'une balle dans le cœur. Herschel venge ainsi ses parents déportés par les nazis de Berlin vers la Pologne, dont ils étaient originaires : les Polonais ne les laissant pas entrer, les Grunspan, avec des milliers d'autres expulsés, se retrouvèrent démunis de tout, dans un no man's land à la frontière entre les deux pays.

Guy Sorman, *J'aurais voulu être français*, Paris, Grasset.

8 novembre 1792, clôture du registre paroissial du Pecq. Le maire signe et dorénavant c'est lui ou un des adjoints ou un conseiller municipal qui signe les actes.

« Le présent registre clos est arrêté par nous Nicolas Hallot officier Municipal Commissaire nommé par délibération du huit novembre mil sept cent quatre vingt douze en exécution de la loi du vingt sept septembre présente année déterminant le mode de constater l'état civil des citoyens et dressé l'inventaire des registres de naissance mariage et décès de cette paroisse du Pecq ce 6 et 8 novembre mil sept cent quatre vingt douze, l'an premier de la République

Hallot. »

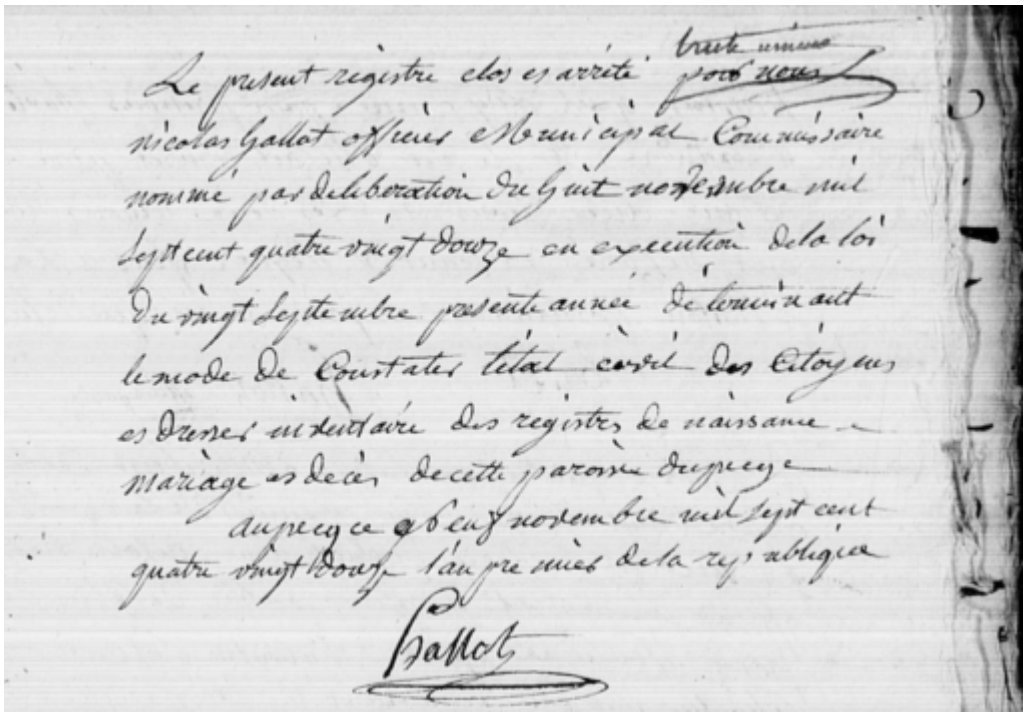

Le présent registre clos et arrêté par nous
Nicolas Gallot officier municipal commissaire
nommé par deliberation du huit novembre mil
sept cent quatre vingt douze en execution de la loi
du vingt septembre présente année de terminant
le mode de constater l'état civil des citoyens
et dresser inventaire des registres de naissance
mariage et decès de cette paroisse du Pecq
au Pecq ce 8 cinq novembre mil sept cent
quatre vingt douze l'an premier de la république

Gallot

Les registres paroissiaux du Pecq n'ont pas tous été conservés. En l'état actuel des fonds d'archives, le plus ancien registre commence par un baptême le 26 mai 1650, voir à cette date.

10 novembre 1596, par lettres patentes, le roi de France Henri IV ordonne que les habitants du Pecq « sont affranchis à toujours de toutes tailles, impositions et autres subsides pour quelles causes et occasion que ce soit, à l'exception du tallion. »

10 novembre 1848, l'architecte Louis M*. passager du bateau Le Neptune « eut le malheur de tomber dans la Seine, en voulant aborder ledit bâtiment, en relâche au Pecq, mais qu'il fut promptement retiré des flots par le courage et le dévouement du sieur Etienne A..., âgé de dix-sept ans, employé des droits réunis, demeurant en ladite commune du Pecq, canton de Saint-Germain-en-Laye, qui se jeta à l'eau pour le sauver »

L'histoire ne s'arrête pas là, car le 5 janvier de l'année suivante le courageux sauveteur fut adopté par celui qu'il avait secouru.

Jacques-Etienne Allain, *Manuel encyclopédique, théorique et pratique des juges de paix, de leurs suppléants et greffiers, des notaires, avoués...*, Paris, Cosse, 1866, Tome 1, page 846.

11 novembre 1839, la Commune achète une propriété et y établit son école de fille et asile (Nom donné alors aux écoles maternelles). L'institutrice avait été nommée par le préfet le 11 août de l'année précédente.
Cf. la monographie communale de l'instituteur, folio 20.

11 novembre 1914 Mise sous séquestre de biens allemands

A la requête de M. Perrussel, procureur de la République, le tribunal civil de Versailles a mis hier « sous séquestre les propriétés et mobiliers de..... de Jacob Kratz, Marie Listi, Anna Listi, allemands, grande île du Pecq ; .....d'Auguste de Mohr, allemand, 51*bis*, route de Sartrouville, au Pecq. »

Le Petit Journal, 12 novembre 1914, page 2.

Le 27 janvier 1915, un arrêt de la cour d'appel de Versailles ordonnera le séquestre d'autres ressortissants, en l'occurrence des Austro-Hongrois.

13 novembre 1490 Renonciation par Jean Bidart, laboureur au Pecq, au profit d'André Delaroche, meunier à Paris, rue Saint-Paul, au bail d'un moulin dans la vallée de Montval, que ce dernier lui avait fait ; en contrepartie, il lui constitue neuf setiers de blé de rente.

Cet acte vieux de plus de 500 ans est conservé à Paris aux Archives nationales, Minutier central des notaires parisiens, minutes de Pierre I Pichon, étude IX, active du 1er mai 1487 au 14 octobre 1533. Cote MC/ET/XIX/5.

Ce moulin devait être sur le ru de l'Étang.

13 novembre 1880, « Curieuse coïncidence : une jeune fille de la commune du Pecq, en France, Mlle Francine Foliot, est née en 1880, le 13 septembre, dans une maison portant le n° 13. Mercredi, 13 septembre, l'enfant avait 13 ans. Ses parents se sont mariés le 13 septembre 1879. »

Cela serait amusant, si c'était vrai ! Mais c'est faux, selon le registre de l'état civil du Pecq de l'année 1880. Les « Fakes news » ne datent pas d'hier ! Cette fausse nouvelle a été reprise par au moins 13 périodiques !

Le Petit Lorrain, 12 novembre 1893, page 671.

14 novembre 1837, au théâtre du Palais-Royal à Paris, première représentation d'un à-propos–vaudeville d'Antoine François Varner et de Mélesville (Anne-Honoré-Joseph Duveyrier dit Mélesville)[2] *Ma Maison du Pecq*, vaudeville en un acte, à propos de l'inauguration de la ligne de chemin de fer.

15 novembre 1918 Décès au Pecq de Charles Israel, soldat français en convalescence à l'hôpital militaire auxiliaire n° 517 installé à Rocheville grâce au dévouement de Mme Agnelet née Bertin.

[2] C'était un voisin, car il est mort à Marly-le-Roi le 7 novembre 1865.

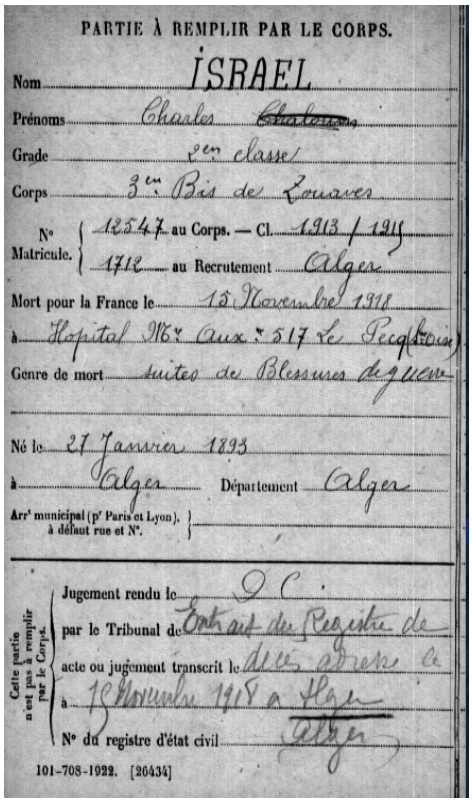

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom ISRAEL

Prénoms Charles ~~Chalom~~

Grade 2en classe

Corps 3en Bis de Zouaves

N° Matricule. 12547 au Corps. — Cl. 1913 / 1915
1712 au Recrutement Alger

Mort pour la France le 15 Novembre 1918

à Hopital Mixt Aux n° 517 Le Pecq (Seine)

Genre de mort suites de Blessures de guerre

Né le 27 Janvier 1893

à Alger Département Alger

Arr' municipal (p' Paris et Lyon), à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le D C.

par le Tribunal de Extrait du Registre de

acte ou jugement transcrit le décès adressé le

à 15 Novembre 1918 à Alger

N° du registre d'état civil Alger

101-708-1922. [26434]

Mme et M. Isac Israël et leur fils Martial, mobilisé sur le front, et toutes leurs familles, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher et regretté

Charles ISRAEL

Soldat au 3e bis de zouaves

leur fils et frère chéri, petit-fils, neveu, cousin, alliés et amis, mort pour la France des suites de ses blessures, à l'hôpital du Pecq (Seine-et-Oise), le 15 novembre 1918, à l'âge de 26 ans.

Regrets Eternels !

Le présent avis tient lieu de faire part.

Administration FRANCESCHI et Cie, 10, place Bugeaud, 10. — Téléphone : 13-79.

L'Echo d'Alger, 7 décembre 1918, page 3.

15 novembre 1937, par testament de ce jour : « Mme Le May a légué à la ville de Saint- Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) quatre mille francs de rentes françaises 3 p. 100 dont les arrérages seront distribués chaque année et par quart, à quatre mutilés de la Grande Guerre originaires du canton de Saint-Germain-en-Laye, lequel comprenait à la date du testament les treize communes

suivantes : Saint-Germain-en-Laye, Achères, Aigrement[3], Chambourcy, Chatou, Croissy, Fourqueux, Maisons Laffite, Mesnil-le-Roy, Montesson, Mareil-Marly, Le Vésinet, le Pecq. »

L'écho d'Alger du 4 août 1937.

Sachant que 4 000 francs rapportent 3 % et que les arrérages produits seront distribués par quart combien touchera chaque mutilé ?

18 novembre 1853 Par son testament rédigé ce jour à Fontainebleau, une demoiselle Petit fait trois legs à la fabrique du Pecq : un de 8 000 frs, un autre de 500 et un dernier constituant en une rente de 200.

8° Legs, 1° d'une somme de 800 francs; 2° d'une autre de 500 francs; 3° d'une rente de 200 francs, fait par la demoiselle *Petit* à la fabrique du Pecq (Seine-et-Oise). (*Fontainebleau, 18 Novembre 1853.*)

Bulletin des lois de l'Empire français, XIe série, partie supplémentaire, tome II, février 1854.

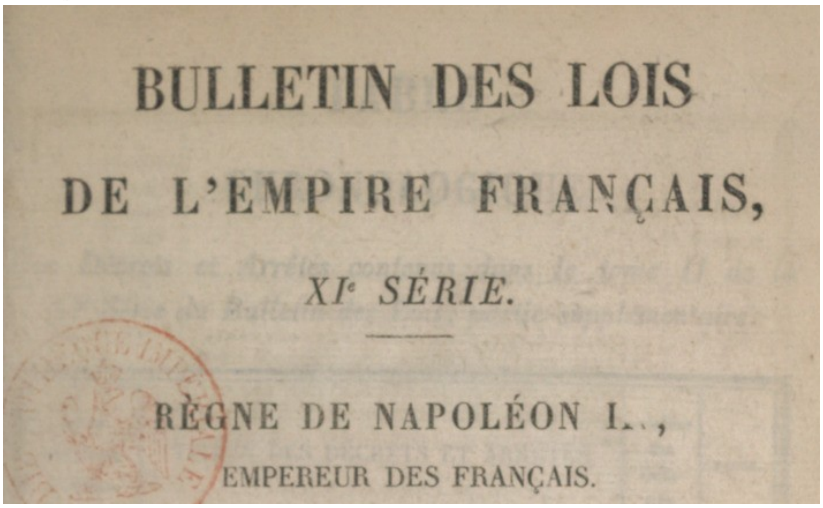
BULLETIN DES LOIS
DE L'EMPIRE FRANÇAIS,
XIe SÉRIE.
RÈGNE DE NAPOLÉON I.,
EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Le titre de ce périodique a été modifié par un plaisantin ; il s'agit bien de Napoléon III et non de Napoléon Ier.

Le terme fabrique ne désigne pas ici une entreprise industrielle mais le bureau des affaires économiques d'une paroisse ; les membres étaient désignés sous le nom de fabriciens ou auparavant marguilliers.

18 novembre 1882, répétition à huis clos au théâtre parisien Les Menus Plaisirs d'une pièce : *Le Crime du* Pecq, interdite en France, mais prévue en Belgique.
On notera cette phrase : « Les interprètes du crime du Pecq ont été justement applaudis. Villeray, Esquier et Angelo, le mari, le frère et l'amant, forment un trio fort remarquable, et Mme Schmidt, une ancienne connaissance de l'Ambigu, est une Gabrielle *Fayrou* énergique, sauvage et passionnée... »
Le Gaulois, 19 novembre 1882, page 2.

Le crime du Pecq passionna l'opinion, la scène du crime fut présentée au musée Grévin et toute la presse en parla, même *L'Echo du Sahara* ou *Le Courrier de Sétif* !

[3] *Sic* la façon dont les communes sont écrites a été respectée.

Les auteurs de la pièce étaient Albin Valabrègue (1853-1937) et Eugène Bertol-Graivil (1823-1897), la pièce fut interdite par Jules Logerotte, bref sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts du 10 août 1882 au 20 février 1883. A ce sujet l'article cité du Gaulois se conclut par ces phrases :
« Tout cela est illogique, absurde, et, pour une fois, M. Gambetta a eu raison en disant, à propos de l'affaire : « Un pays qui a la liberté de réunion peut et doit avoir la liberté du théâtre ! »
M. Henri Rochefort, qui assistait à la représentation d'hier et qui applaudissait très fort, s'est écrié à la sortie :
-Le *Crime du Pe*cq, c'est l'assassinat d'Aubert [la victime], et de la censure !
Et voilà comment il se trouve que, pour une fois, Rochefort et Gambetta ont été d'accord ! »

Dès décembre 1882, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts désavoua son subordonné, et la pièce fut autorisée à condition que le titre de la pièce et les noms des personnages soient changés, c'est ce qui fut fait.

19 novembre 1943 Vol à main armée de tickets de rationnement.

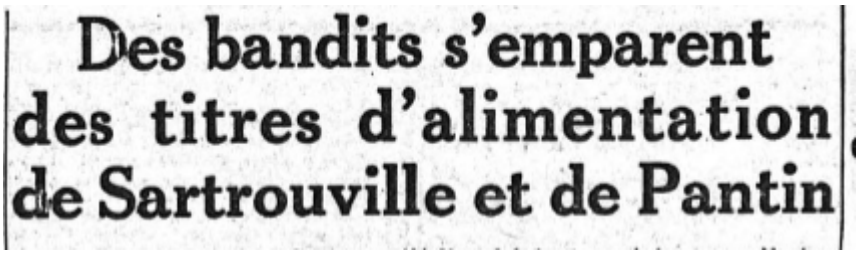
Des bandits s'emparent des titres d'alimentation de Sartrouville et de Pantin

« Hier matin, vers 10 h. 30, avenue Carnot, au Pecq, cinq individus armés de mitraillettes ont obligé le conducteur de la camionnette de la ville de Sartrouville à stopper.

Deux des bandits, sous la menace de leurs armes, tinrent en respect les occupants de la camionnette tandis que les trois autres s'emparaient de tous les titres d'alimentation que le véhicule renfermait et qui doivent être distribués le mois prochain à la population de Sartrouville. »
Le Matin, 20 novembre 1943, page 1 et suivante.

Un vol à main armée ce n'est pas si courant, heureusement ; pendant la guerre et de cette nature, c'est encore plus rare.

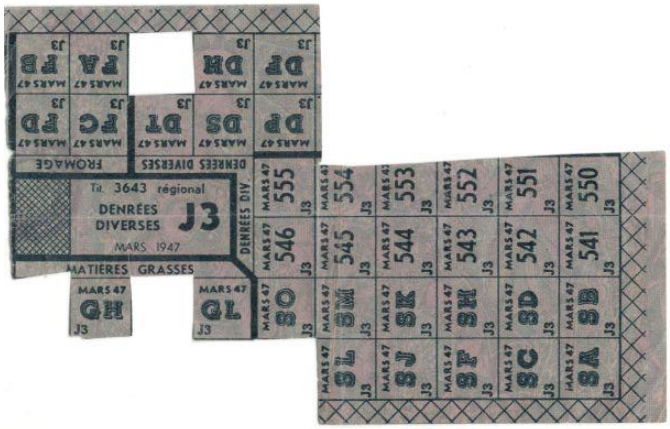

20 novembre 703 ou 704, le roi Childebert III cite le Pecq dans une charte rédigée le 20 novembre de la 10e année de son règne qui a débuté en 703 ou en 704.

Huic ammirabili præsuli largitus est præfatus Hildebertus rex villam,
quæ vocatur Alpicu[m],

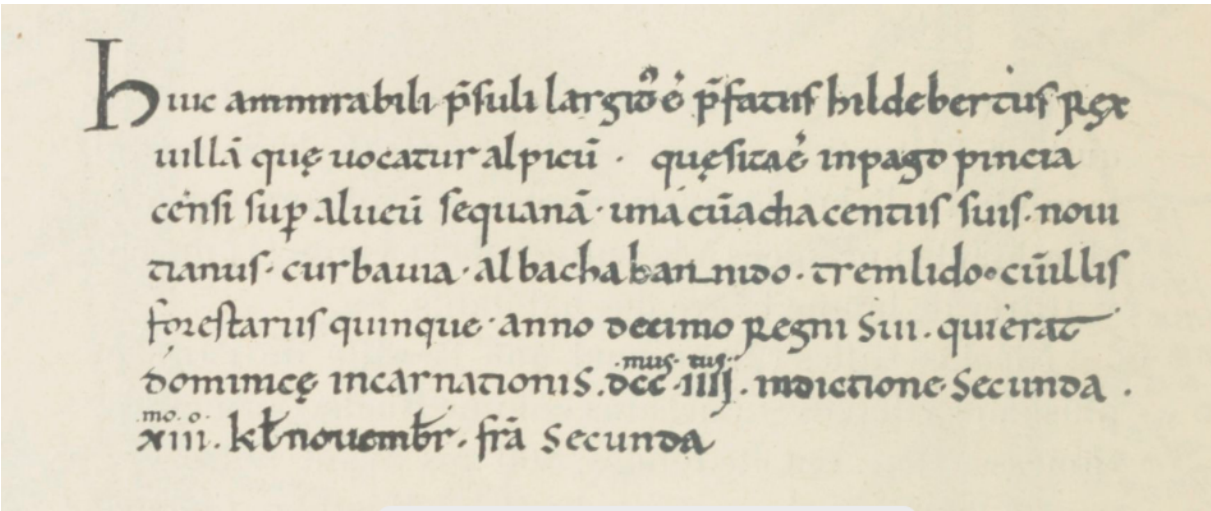

22 novembre1970. Vernissage du premier salon des peintres alpicois

22 novembre 2021 A Sarcelles, le jeu radiophonique des milles euros est gagné par une équipe constituée d'une Sarcelloise : Madame C. M. et d'un Alpicois : Monsieur P. V. La question du super banco était : quel est le pays rival de la Syldavie dans les albums des aventures de Tintin ? Réponse : La Bordurie.

23 novembre 1900 Arrêté du ministre de l'Intérieur attribuant des médailles d'argent et des diplômes d'honneur aux sapeurs-pompiers, qui comptent plus de trente années de services et qui ont constamment fait preuve de dévouement :

Auguste Destrait, caporal à la subdivision du Pecq.

En 1900, le ministre de l'Intérieur était Pierre Waldeck-Rousseau.

24 novembre 1793, mariage au Pecq de Jean-Laurent Gentil et de Parfaite Eléonore Césarine Antoinette Le Clerc. Ce personnage qui vécut au Pecq mérite notre attention par les exploits de son père aux Indes et aussi au fait qu'il légua à la Bibliothèque impériale (Sous le Second Empire) un magnifique manuscrit de son père sur les monnaies de l'Hindoustan.

Ci-dessous la mention du propriétaire et deux planches choisies au hasard parmi la cinquantaine de dessins rehaussés d'or qui illustrent cet ouvrage d'érudition numismatique.

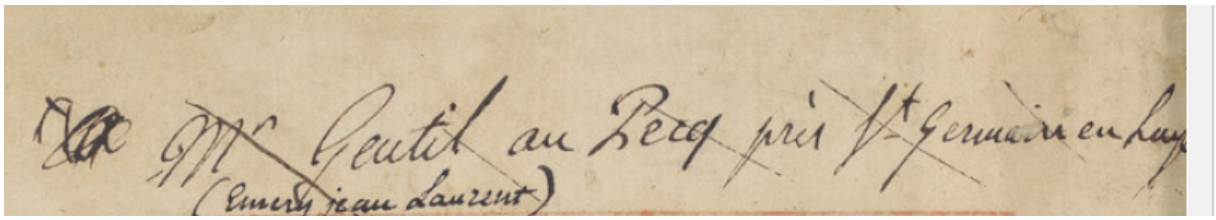

25 novembre 1848 Legs par un certain François Trubert d'une somme de 4 000 francs pour la fondation d'un lit dans l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye pour les pauvres du Pecq.

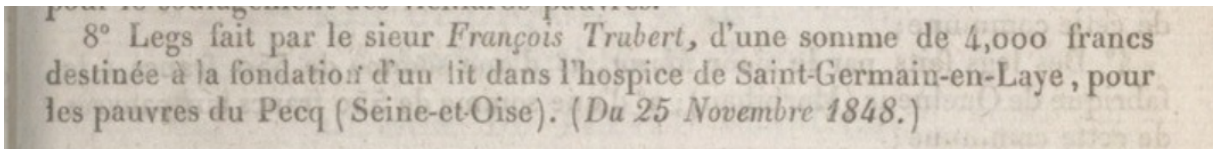

8° Legs fait par le sieur *François Trubert*, d'une somme de 4,000 francs destinée à la fondation d'un lit dans l'hospice de Saint-Germain-en-Laye, pour les pauvres du Pecq (Seine-et-Oise). (*Du 25 Novembre 1848.*)

Bulletin des lois de la République, 1er janvier 1849, page 199.

25 novembre 1880, Proposition d'initiation de Maria Deraismes à la loge du Pecq.

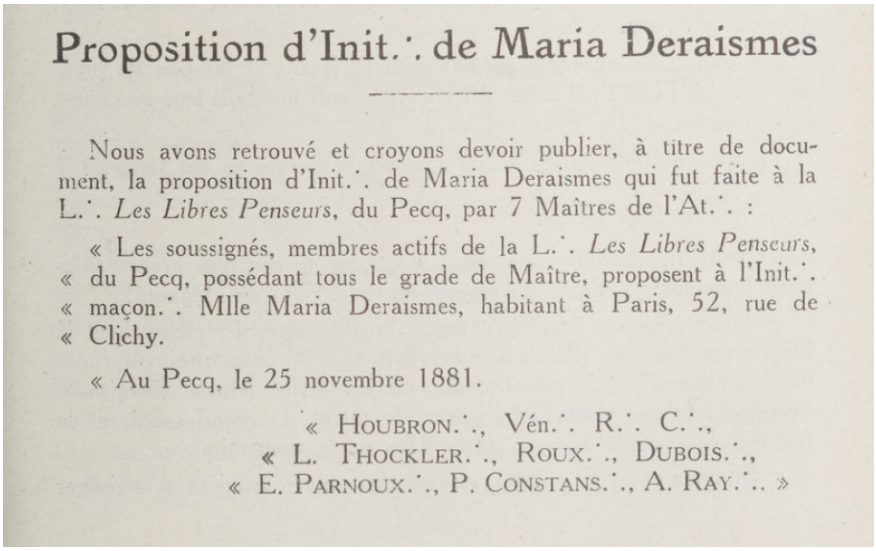

Proposition d'Init.˙. de Maria Deraismes

Nous avons retrouvé et croyons devoir publier, à titre de document, la proposition d'Init.˙. de Maria Deraismes qui fut faite à la L.˙. *Les Libres Penseurs*, du Pecq, par 7 Maîtres de l'At.˙. :

« Les soussignés, membres actifs de la L.˙. *Les Libres Penseurs*, « du Pecq, possédant tous le grade de Maître, proposent à l'Init.˙. « maçon.˙. Mlle Maria Deraismes, habitant à Paris, 52, rue de « Clichy.

« Au Pecq, le 25 novembre 1881.

« HOUBRON.˙., Vén.˙. R.˙. C.˙.,
« L. THOCKLER.˙., ROUX.˙., DUBOIS.˙.,
« E. PARNOUX.˙., P. CONSTANS.˙., A. RAY.˙.. »

Bulletin de la Franc-maçonnerie mixte, Le Droit humain, avril-mai 1913, page 1.

L'initiation elle-même sera faite le 14 janvier 1881, voir à cette date.

26 novembre 1855 Victor Emmanuel, roi de Sardaigne et de Piémont passe au Pecq pour aller chasser dans la forêt de Saint-Germain.

« Lundi, et sans qu'on s'y attendit, notre ville [St-Germain] a eu la visite de S. M. l'empereur, accompagné de son royal hôtel S. M. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne et de Piémont, le fils et l'héritier du trône du vainqueur de Novarre. Au moment de leur passage, vers dix heures du matin, pour se rendre au rendez-vous de chasse de la Muette, Leurs Majestés ont trouvé déjà un assez grand nombre d'habitants réunis devant le pavillon Henri IV et qu'y avait attirés la présence des relais....

La chasse avait, dit-on, été très abondante, et on y avait apprécié la justesse de tir du Roi. C'était, comme de coutume, un détachement des Guides qui avait fourni les rabatteurs. Aucune escorte n'accompagnait les voitures qui, vers 4 heures, reprenaient, par les rampes du Pecq, la route de Paris.

27 novembre 2017, vente aux enchères à Paris par Maîtres Baron, Ribeyre et associés de meubles, tableaux et objets d'arts provenant du Pavillon du Jardinier (Dit le Pavillon Sully).

Pavillon SULLY

Le pavillon « de Sully » est un vestige du Châteauneuf de Saint-Germain-en-Laye. Il se présente sous la forme d'un petit château de deux étages dominant la vallée de la Seine sur laquelle il ouvre par trois larges baies cintrées.

Commencé sous Henri II et terminé sous Henri IV en 1609, il est entouré de merveilleux jardin à décor inspirés à l'époque, dit-on, des jardins du palais Boboli.Ils descendent jusqu'à la Seine en sept terrasse embellies par des grottes et des jeux d'eau. Comme on sait, le château fut délaissé par Louis XIV pour Versailles.

À l'origine une galerie formant orangerie reliait le pavillon Sully au château principal. Au cours du siècle dernier, le pavillon a connu différents propriétaires dont le bâtonnier Lemaire, la Baronne Mac Cay et la famille de La Roche-Vernet.

Il a été racheté en 1979 par le Comte et la Comtesse de C qui, après l'avoir occupé pendant près de 40 ans, ont décidé de revenir s'installer à Paris et se séparent donc d'une partie du mobilier.

86

88

86. École FRANÇAISE du XVIIIe siècle, d'après Charles Antoine COYPEL
La lettre
Toile.
56,5 x 73,5 cm 1 500 / 2 000 €
Inscription au dos Dietrich.
Reprise du tableau du musée des Beaux-Arts de Marseille (voir T. Lefrancois, Charles Coypel, Paris, 1994, P. 154, reproduit).

87. École FRANÇAISE de la fin du XVIIIe siècle
Portrait de jeune fille
Pastel, un fragment.
30 x 27 cm 100 / 150 €

88. École FRANÇAISE vers 1900, d'après Jean Marc NATTIER
Portrait de Madame Louise
Pastel.
75 x 58 cm 400 / 600 €
D'après le tableau conservé au Château de Versailles (voir X. Salmon, Jean Marc Nattier, Paris, 1999, p.196, figure 3, reproduit).

Dix pages du catalogue de vente concernent les objets venant du pavillon, du n° 86 au n° 115.

Sur les tableaux et les pastels, le plus cher fur un pastel de l'école française vers 1780, Portrait de Louis XVI - 44 par 36,5 cm, vendu 4 624 euros.

89. **École FRANÇAISE de la fin du XVIIIe siècle**
Portrait d'un homme en cuirasse
Sur sa toile d'origine.
(Manques).
47 x 38 cm 300 / 400 €

500

90. **École FRANÇAISE vers 1780**
Portrait de Louis XVI
Pastel.
44 x 36,5 cm 800 / 1 000 €

x 624

91. **École FRANÇAISE vers 1840**
Portrait de jeune enfant aux oiseaux
Toile.
65 x 54 cm 600 / 800 €

750

92. **Auguste François Joseph FERAGU**
(Lille, 1816 - Amiens, 1892)
Portrait de jeune fille
Sur sa toile d'origine, signé et daté en bas à droite
Feragu 1860.
61 x 50 cm 800 / 1 000 €

1000

28 novembre 1599, le botaniste et médecin bâlois Thomas Platter le jeune (1574-1628) traverse la Seine au Pecq : « Le 28 novembre, je quittai Paris avec plusieurs personnes et j'arrivai par le village de Roully[3] au port de Nelly[4] ; la Seine a deux bras en cet endroit, nous les avons traversés

tous les deux. Nous sommes arrivés au bourg de Nanterre, et nous avons retrouvé le fleuve **au village du Pecq, où nous avons traversé de nouveau les deux bras de la Seine.** Enfin, en gravissant là une colline, nous sommes arrivés à la ville ou au bourg de Saint-Germain-en-Laye, et nous sommes descendus à l'hôtel de l'Image de Notre-Dame.

Note 3. Le village du Roule.
Note 4 Neuilly ou Nully, comme on disait alors....

Description de Paris, par Thomas Platter le jeune, de Bâle (1599), traduction de l'allemand par L. Sieber, achevée par MM. Weibel, avec notes d'E. Mareuse, Nogent-le-Rotrou, 1896, pages 50-51.

Ce qui est à noter ici c'est que le passage se faisait au niveau de l'île Corbière, à moins que d'autres îles, depuis disparues, scindent alors le fleuve en deux bras. Il est curieux que rien ne soit écrit de la traversée de la Seine de Nanterre à Chatou.

Après avoir fait son voyage en France, Platter relate son voyage par une publication :*Beschreibung der Reisen durch Frankreich, Spanien, England und die Niederlande (1595-1600*). Cet ouvrage a été partiellement publié dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-Franc*e, t. XXIII sous le titre cité plus haut

29 novembre 2011, le groupe scolaire « Normandie Niémen » a été inauguré dans la commune de Le Pecq (78), en présence du ministre de l'éducation nationale, Monsieur Luc Chatel. Le lieutenant-colonel Olivier Poncet, dernier commandant en second du régiment de chasse 1/30 « Normandie Niémen », aujourd'hui affecté au service d'information et des relations publiques de l'armée de l'air, représentait l'institution.

Le groupe scolaire porte le nom du prestigieux régiment de chasse « Normandie-Niemen », mis en sommeil dans l'armée de l'air en juillet 2009 sur l'ex base aérienne 132 de Colmar. Une appellation qui « s'est imposée comme une évidence » pour monsieur Alain Gournac, maire de la commune de Le Pecq et sénateur des Yvelines. Durant son allocution, il n'a pas manqué de souligner le prestige associé à ce nom. « Les hommes du régiment de chasse ont remporté de nombreuses victoires et se sont notamment illustrés dans la bataille du fleuve Niémen, nom qui sera accolé à celui de « Normandie », en hommage à leur bravoure, a déclaré monsieur Gournac. Je suis fier que notre ville ait deux écoles à son nom, car l'histoire du « Normandie Niémen » est mal connue en France et mériterait d'être davantage mise en lumière. »

Le même jour fut inaugurée la salle Delfino, dont le nom honore la mémoire du commandant de l''Armée de l'Air Louis Delfino (1912-1968) chef de l'escadrille Normandie-Niemen.

30 novembre 2002, provenant de Villers-Cotterêts, la dépouille mortelle d'Alexandre Dumas père est au château de Monte-Cristo, avant son entrée solennelle au Panthéon, veillée par deux gardes républicains.

30 novembre 1937. Une perquisition au Pecq donne un maigre résultat.

« Une perquisition dans une propriété du Pecq

Des perquisitions effectuées par la première brigade mobile ont eu lieu, hier matin, au domaine de Grandchamp, au Pecq, dans un château et une propriété appartenant tous deux à M. Abraham Lifchitz, administrateur de sociétés, demeurant à Paris.

Après avoir minutieusement visité les locaux de la cave au grenier, les policiers sont repartis n'ayant mis la main que sur un revolver modèle 92 non déclaré. »

Une perquisition dans une propriété du Pecq

Des perquisitions effectuées par la première brigade mobile ont eu lieu, hier matin, au domaine de Grandchamp, au Pecq, dans un château et une propriété appartenant tous deux à M. Abraham Lifchitz, administrateur de sociétés, demeurant à Paris.

Après avoir minutieusement visité les locaux de la cave au grenier, les policiers sont repartis n'ayant mis la main que sur un revolver modèle 92 non déclaré.

Le Matin, 1er décembre 1937, page 6.